
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl
«ARBOR&SENS» - Service laïque d'aide aux justiciables, en
tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «Arbor&Sens» - Service laïque d'aide aux justiciables, sise rue Camille Henry 77-79, 5500 Dinant, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «Arbor&Sens» - Service laïque d'aide aux justiciables est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Namur.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.